

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-018

OBJET : CRÉATION OU MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DES COMMISSIONS

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de monsieur Fabien DELVALLET, maire.

Etaient présents :

Fabien DELVALLET,
Maire,

GALLET Florence, BERTRAND Thomas, TUQUET Ingrid, PENZA Cyril, MARTIN Caroline, SOUFFLARD Christopher, BAUDSON Virginie
Adjoints au maire,

HAGUET Pierre-Marie, ROUX Laure, KNEPPER Raymond, DELLAVITE Christophe, BRIAND-LUCAS Audrey, LARTAUD Patrick, JOUSSELIN Alison, BABAKWANZA Babo, RODEZE Nadia, GEORGES Ronald, CARON Amandine, BENAHMED Medhi, GRESSIER Sandrine, LE CLÉGUÉREC Morgane, GENNARINO Stéphane, VANDENBROCK Damien, MERLINAT Aurélie
Conseillers municipaux,

Etaient représentés :

CECCARELLO Sandrine, représentée par DELVALLET Fabien
BAUER Alicia, représentée par LE CLEGUEREC Morgane

Étaient absents :

CECCARELLO Sandrine
BAUER Alicia

Secrétaire de séance : Madame Caroline MARTIN

Date de convocation : 03 avril 2026
Date de l'affichage : 03 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 27

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Aussi, le maire propose de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- Commission n° 1 : Finances – Marchés publics
- Commission n° 2 : Moyens généraux – Vie scolaire
- Commission n° 3 : Vie Associative – Evènementiel
- Commission n° 4 : Travaux – Voirie – Urbanisme
- Commission n° 5 : Affaires sociales – Solidarités – Aînés
- Commission n° 6 : CMJ – Jeunesse – Citoyenneté
- Commission n° 7 : Sécurité – Tranquillité publique

Le maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures sur les diverses thématiques.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré **à l'unanimité** décide :

Article 1 : adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- Commission n° 1 : Finances – Marchés publics
- Commission n° 2 : Moyens généraux – Vie scolaire
- Commission n° 3 : Vie Associative – Evènementiel
- Commission n° 4 : Travaux – Voirie – Urbanisme
- Commission n° 5 : Affaires sociales – Solidarités – Aînés
- Commission n° 6 : CMJ – Jeunesse – Citoyenneté
- Commission n° 7 : Sécurité – Tranquillité publique

Article 2 : Les commissions municipales comportent entre 8 et 10 membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions énoncées ci-dessus les élus du conseil municipal présentés en annexe de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Caroline MARTIN



Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Le maire de Cires-lès-Mello,

Fabien DELVALLET
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en sous-
préfecture
Et de la publication le



DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES
COMMISSIONS COMMUNALES - ANNEXE A LA DELIBERATION 2026-018

Commission n°1 Finances - Marchés publics
Florence GALLET
Christophe DELLAVITE
Ingrid TUQUET
Caroline MARTIN
Thomas BERTRAND
Cyril PENZA
PM HAGUET
Virginie BAUDSON
Babo BABAKWANZA
Alicia BAUER
Damien VANDENBROCK

Commission n°2 Moyens généraux - Vie scolaire
Thomas BERTRAND
Laure ROUX
Ingrid TUQUET
Ronald GEORGES
Alison JOUSSELIN
Amandine CARON
Sandrine CECCARELLO
Pierre-Marie HAGUET
Babo BABAKWANZA
Morgane LE CLEGUEREC
Damien VANDENBROCK

Commission n°3 Vie associative - Evénementiel
Ingrid TUQUET
Audrey BRIAND-LUCAS
Sandrine GRESSIER
Caroline MARTIN
Sandrine CECCARELLO
Florence GALLET
Patrick LARTAUD
Alison JOUSSELIN
Ronald GEORGES
Mehdi BENAHMED
Aurélie MERLINAT
Damien VANDENBROCK

Commission n°4 Travaux - Voirie - Urbanisme
Cyril PENZA
Christophe DELLAVITE
Ingrid TUQUET
Thomas BERTRAND
Laure ROUX
Pierre-Marie HAGUET
Virginie BAUDSON
Raymond KNEPPER
Stéphane GENNARINO
Alicia BAUER

Commission n°5 Affaires sociales - Solidarités - Aînés
Caroline MARTIN
Ingrid TUQUET
Sandrine GRESSIER
Amandine CARON
Alison JOUSSELIN
Nadia RODEZE
Audrey BRIAND-LUCAS
Morgane LE CLEGUEREC
Stéphane GENNARINO

Commission n°6 CMJ - Jeunesse - Citoyenneté
Christopher SOUFFLARD
Caroline MARTIN
Amandine CARON
Cyril PENZA
Laure ROUX
Alison JOUSSELIN
Virginie BAUDSON
Mehdi BENAHMED
Aurélie MERLINAT
Alicia BAUER

Commission n°7 Sécurité - Tranquillité publique
Virginie BAUDSON
Ingrid TUQUET
Sandrine CECCARELLO
Cyril PENZA
Nadia RODEZE
Ronald GEORGES
Christopher SOUFFLARD
Raymond KNEPPER
Alicia BAUER
Stéphane GENNARINO

